

DÉVELOPPER L'EMPLOI PUBLIC ET PRIVÉ ! RECRUTER HALTE À LA PRÉCARITÉ

RETRAIT DU CPE !

Depuis plus de deux mois le gouvernement s'entête à maintenir un dispositif discriminant à l'égard des jeunes, les exposant, jusqu'à 26 ans, à l'instabilité de l'emploi, entravant ainsi leur pleine insertion sociale et citoyenne.

Pour l'instant (23 mars), le gouvernement refuse tout débat, s'enferme dans sa proposition, se crispe en déclarant : « ni retrait, ni suspension, ni dénaturation ». Malgré les puissantes mobilisations des étudiants et des jeunes et un rejet grandissant du CPE par l'opinion publique, il s'obstine, de façon irresponsable, sachant qu'il peut engendrer une crise durable qu'il ne semble pas avoir la volonté de résoudre. Cela provoque déjà des comportements conduisant à la violence.

Les fonctionnaires et les enseignants ont été partie prenante de ces mobilisations, notamment les 7 février, 7, 16, 23 mars, et le SNEP les a appelé à développer un engagement entier et massif pour la journée de grève interprofessionnelle du 28 mars.

La précarité généralisée :

Le CPE consacre la précarité et la flexibilité comme mode d'emploi des jeunes salariés ; il s'accompagne de la mise en cause du droit du travail.

Dans le public, la politique conduite par le gouvernement, fondée sur les restrictions des dépenses publiques et la diminution du nombre des fonctionnaires, relève de la même orientation et mène au même résultat.

En EPS, la baisse massive de postes aux concours de recrutement pousse inéluctablement au recours à l'emploi précaire. Pour l'EPS et les STAPS, les besoins non couverts et les nécessités pédagogiques de cet enseignement réclament le recrutement de 1 500 enseignants dès 2006 !

l'existence du CPE et de la précarité dans la fonction publique questionne directement le système éducatif :

1. Elle met en cause la valeur des diplômés et des qualifications pour lesquelles nous formons les jeunes ;
2. En niant la valeur des diplômés, elle met en cause l'école elle-même, idée bien en cours aujourd'hui pour l'inféoder toujours mieux aux besoins de la seule économie libérale (dont l'apprentissage dès 14 ans est le dispositif emblématique) ;
3. En faisant pression sur les recrutements :
 - a. elle conduit à imposer aux personnels en place quantité d'heures supplémentaires amenant ainsi, et de facto, à l'augmentation des maxima de services des personnels en place ; rappelons qu'en EPS 1500 postes sont ainsi dissimulés.
 - b. Elle conduit, dans les établissements scolaires et par le biais de la DHG, à supprimer des options et des mesures positives acquises pour gagner en qualité d'enseignement, c'est-à-dire qu'elle mutile, insensiblement et durablement, le service public d'éducation.

Enfin, ce dispositif CPE converge avec diverses mesures modifiant fondamentalement le statut de la fonction publique (PACTE, CDI, carrières...) au prétexte que ce statut est anormalement protecteur comparé à l'emploi privé.

Ce sont ces orientations qui nous rendent entièrement co-responsables de la lutte contre le CPE. Lutter contre la précarité, développer les services publics, mieux protéger tous les salariés du public et du privé, développer l'emploi et les recrutements statutaires, tel est le sens des différentes journées d'action.

Jean LAFONTAN, Serge CHABROL





Crédits photos : Damien Lecatellier, Michèle Charpin, Didier Sablic.

Edito

La colère monte, le gouvernement s'enlise.

Les tergiversations du Premier Ministre concernant la défense du CPE sont manœuvrières mais elles traduisent en même temps les difficultés qu'il a pour les faire accepter publiquement. Les arguments qu'il avance pour résister, « ne pas décevoir son électorat » ! sont ahurissants de cynisme. Nous faisons partie de ceux qui pensent qu'un ministre de l'Etat doit avoir en tête l'intérêt général ; nous n'en sommes plus là. Le passage en force étant envisagée comme seule solution, tous les risques sont pris, y compris celui du développement de la violence. Cela est calculé pour produire des réactions de peur, la désertion des manifestations et conduire au « ça suffit ! » propre aux décisions autoritaires . Ce gouvernement est prêt à tout pour ne rien entendre.

Cependant la contestation s'installe, se maintient à un haut niveau de mobilisation et ne faiblit pas sur le mot d'ordre de « retrait du CPE ». C'est dans cette actualité que la décision de grève interprofessionnelle du 28 mars a été prise ; elle devrait connaître un grand succès.

Les STAPS et l'EPS ont démontré leur capacité de rassemblement le 16 mars.

Cette journée représentait, pour le SNEP, la lutte contre le CPE sous une autre forme, pour le développement de l'emploi public qui, dans la ligne du CPE, connaît des attaques similaires. Les 35 % de grévistes et les 10 000 manifestants sont une belle œuvre de résistance mais aussi de popularisation de nos revendications. La presse régionale et nationale, les médias ont rendu compte de cet engagement, certainement pas à la hauteur de ce que nous avons connu en 2004, mais la moisson est riche.

Le ministre de l'Éducation qui claironne sans vergogne ses contrevérités sur les surnombres, comme son administration d'ailleurs, est maintenant mis au défi de les prouver. Nos arguments sont solides et indiscutables ; il faut qu'il les entende ! Il n'y a pas de solidarité intergénérationnelle possible si les mesures qui visent à réduire le périmètre des services publics, conduisent à réduire les emplois nécessaires à leur développement.

Les heures supplémentaires, les mesures qui rognent les moyens par le biais de la DHG, minent l'emploi et affaiblissent le service public d'éducation. Voilà ce qu'il faut combattre sans répit.



Jean LAFONTAN
Secrétaire Général
le 2 Mars 2006

SOMMAIRE

- Retrait du CPE p. 2
- Edito..... p. 3
- 16 mars exceptionnel p. 4-5
- Quelles suites..... p. 6
- Interview de L. Rodriguez (CNEESTAPS)... p. 6-7
- Lettre à Gilles de Robien p. 7
- Les rencontres de politiques..... p. 8
- HSA, postes, excédents p. 9-10
- Les raisons de la colère..... p. 11
- Centre EPS et société, contre-pied p. 12



Le 16 mars, pour une manifestation énorme,



À l'appel du SNEP, de la CNEE-Staps et du SNESUP, 10 000 étudiants, formateurs et enseignants d'EPS ont manifesté, ensemble, à Paris, pour exiger une autre politique pour l'éducation physique et sportive et pour le sport en France, créatrice d'emplois qualifiés pour les jeunes diplômés en STAPS. Ils ont en particulier exigé une augmentation du nombre de postes aux concours de recrutements 2006 d'enseignants d'EPS, et ont eu le souci de faire la liaison entre baisse des recrutements, développement de la précarité et rejet du CPE.

Plusieurs centaines d'étudiants (venant de Bordeaux, Poitiers, Orléans, Marseille, Lyon, Lille, etc.) avaient rallié Paris en vélo : une véritable épopée revendicative marquant leur engagement, leur détermination et leur volonté de faire connaître leurs difficultés à l'opinion et de peser sur les décideurs.

La manifestation nationale[®], précédée et suivie de diverses initiatives, a été tonique, colorée et exigeante, significative de la mobilisation





les STAPS et l'EPS : tonique et revendicative

exceptionnelle des étudiants et des enseignants d'EPS, en grève ce jour. Force est de constater que celle-ci n'a malheureusement pas reçu un écho médiatique à la hauteur de l'évènement !

Des délégations ont été reçues au Ministère de l'Éducation nationale, au Ministère des Sports et par les groupes parlementaires UMP, UDF, PS et PCF. Dans ces audiences, elles ont rappelé leurs exigences et sont intervenues pour obtenir des réponses et des engagements.

Forts de cette mobilisation exceptionnelle, les étudiants, formateurs et enseignants d'EPS sont appelés à poursuivre l'action en liant la lutte pour les recrutements au CAPEPS à la question de la précarité et à la lutte contre le CPE, à la bataille de la carte scolaire dans les établissements. Le mercredi 22, dans plusieurs académies, les étudiants ont occupé les rectorats.

**Des initiatives ont également eu lieu dans des académies éloignées de Paris.*



ACTIONS STAPS ET EPS : quelles suites ? ⁽¹⁾

Mobilisations anti CPE, manifestation STAPS-EPS du 16, initiatives multi-plates des étudiants STAPS, actions carte scolaire,... le pouvoir, en difficulté, n'en continue pas moins à refuser le dialogue social et à vouloir apparaître « droit dans ses bottes » ! Le soir même du 16, alors que le MEN venait de faire la preuve de son incapacité à répondre aux chiffres et aux arguments avancés par la délégation SNEP – CNEESTAPS⁽²⁾ contestant le pseudo « excédent » d'enseignants d'EPS, le ministre, à la télévision, reprenait sans sourciller cet argument mensonger.

C'est pourquoi nous exigeons du ministère, des rectorats et IA, la transparence : qu'ils publient leurs chiffres, sur les HSA en EPS effectuées dans les établissements, les suppressions de postes, les compléments de service, les remplacements non effectués, le nombre et la zone d'affectation des TZR qui, soit disant, ne travaillent pas, etc. Nous les comparerons aux nôtres.

C'est pourquoi nous demandons un débat public SNEP – Ministre (cela peut être à la télé, à la radio, sur internet,...). Transparence et clarté, tel est notre souci, afin de dégonfler la baudruche des excédents et de mettre en évidence les besoins de recrutements en EPS.

La manifestation STAPS et EPS du 16 n'a pas eu les échos médiatiques qu'un rassemblement de 10 000 étudiants et professeurs pouvait espérer⁽³⁾, les médias préférant se centrer sur manifs anti CPE et surtout sur leurs débordements. Mais cette journée a marqué des points, le gouvernement n'a pas besoin des journaux pour connaître la mobilisation réelle. De plus, les actions STAPS avant le 16 (montée en vélo par exemple) et depuis (occupation de rectorats le 22 à Montpellier, Orléans,...) ont permis une exceptionnelle couverture médiatique régionale.

Aujourd'hui il faut donc remettre en perspective nos revendications unitaires dans un cadre qui évolue. Le secrétariat national du 21 mars a fait à ses partenaires les propositions suivantes :

1. intervention commune de la CNEESTAPS, du SNEP et du SNESUP auprès des étudiants (tract ?) et des personnels acteurs du 16 mars pour leur rendre hommage et les appeler à poursuivre la lutte ;

2. appel à la grève et aux manifs du 28 mars, pour l'emploi stable dans le public et dans le privé, pour la reconnaissance des qualifications, contre le CPE. Meilleure liaison entre la lutte pour le recrutement en STAPS, contre le développement de la précarité dans notre secteur et contre le CPE : c'est indispensable ;

3. lettre commune à De Robien sur le CAPEPS, sur ses mensonges et le défi d'ouvrir les documents de l'administration pour établir la vérité. Demande d'un débat public ;

4. rencontrer (massivement) à nouveau les Recteurs à partir de l'audience du 16 mars et rendre publique leur réponse pour leur demander de jouer la transparence sur les besoins en EPS et les moyens disponibles, sur les HSA, les remplacements, etc. ;

5. rencontrer systématiquement les députés et sénateurs et en particulier ceux de la majorité parlementaire ; leur poser des questions, exiger un RDV ultérieur pour avoir des réponses, les forcer à interpeller le ministre. Occuper de façon revendicative et visible tous les lieux où ils apparaissent en public et les interpeller ;

6. envisager la constitution dans toutes les régions de comités permanents de défense et de promotion de l'EPS et des STAPS (CNEESTAPS, SNEP, SNESUP, associations diverses, ligues, clubs, élus...) pour installer nos revendications dans la durée. Conférence de presse pour annoncer la constitution.

7. préparer une nouvelle manif nationale décentralisée un samedi (population, parents d'élèves, salariés), qui pourrait être initiée par les « comités ».

8. travail en profondeur sur les médias sur les thèmes de la place de l'EPS dans le système éducatif, sur l'emploi public (capeps – agrégation – professorat de sport – ETAPS), l'emploi privé comme un des débouchés à développer pour la filière STAPS, sur la précarité dans notre secteur de l'EPS et des APSA (pour l'emploi stable et la reconnaissance des qualifications), sur la nécessité d'une nouvelle politique sportive avec un engagement plus important de l'Etat, etc.

(1) Cet article, écrit le 23 mars, ne peut préjuger de décisions ou d'événements qui auraient lieu par la suite.

(2) Coordination nationale des étudiants et enseignants en STAPS.

(3) France 2, France Inter, Le Monde, Lettre de l'Economie du sport, le Parisien,... ont fait état de la mobilisation des STAPS le 16.

INTERVIEW DE LAURENCE RODRIGUEZ PRÉSIDENTE DE LA CNEESTAPS*

Présentation :

Laurence est doctorante en STAPS (psychologie sociale).

Elle pratique le parapente et enseigne cette activité à l'UFRSTAPS de Toulouse.

Très impliquée dans la création de la coordination en 2004 qu'elle présidait déjà, elle vient d'être confirmée dans cette responsabilité, 5 vice-présidents la soutiennent dans ses tâches.



Laurence, quel bilan fais-tu du mouvement actuel en STAPS et de la journée du 16 mars 2006 ?

Malgré les difficultés et certaines déceptions inhérentes à ce type d'action, les étudiants mobilisés font un bilan positif de leur engagement. Les tentatives de division n'ont pas fonctionné, ils ont su rester unis. Ils en tirent une grande fierté !

Les relations, non pas sur le fond mais sur la forme avec le mouvement anti-CPE, ont été difficiles.

Annoncée dès le 12 janvier dernier, la « manif » STAPS du 16 mars a voulu faire valoir son identité et ses revendications spécifiques.

Bien sûr cette concurrence de fait a eu des conséquences négatives sur la présence des STAPS dans les médias.

Nous avons d'ailleurs adressé une lettre ouverte à la presse. L'énergie dépensée, la créativité ont été considérables. Le courage aussi tel celui des cyclistes Bordelais, Marseillais ou Lillois. C'est incroyable ce qu'ils ont osé faire !

La journée du 16 a permis, parfois avec des difficultés, de rencontrer les interlocuteurs que nous voulions voir.

Nous avons appris beaucoup de choses. Des rendez-vous sont pris, des dossiers sont travaillés. Des perspectives d'intégration au mouvement CPE se précisent en conservant notre identité et en veillant à nos revendications spécifiques...

Laurence, quelle est la situation aujourd'hui dans les UFRSTAPS ?

Elle est diverse, certaines épuisées ont besoin de souffler mais le feu n'est pas éteint. D'autres enchaînent vers de nouvelles formes d'actions générales et aussi spécifiques. Pour certaines UFRSTAPS tout a commencé le 16 mars. Nous n'avons pas accepté le mépris du Ministère de l'éducation nationale. Nous voulons le forcer maintenant à dire la vérité sur le recrutement EPS. Les recteurs vont nous entendre, les députés de la majorité aussi. Dans beaucoup d'établissements, on réfléchit sur les dossiers, sur l'action. Ce n'est pas simple !

Nous voulons aussi établir des relations normales et régulières avec les ministères concernés par nos problèmes et leurs représentants dans les régions. Nous voulons discuter sérieusement avec la conférence des directeurs, nous voulons que les points de vue des étudiants soient entendus dans les CA de nos UFR. Il faut plus de transparence, plus de démocratie.

Quel avenir pour les STAPS, pour la CNEESTAPS ?

La formation STAPS reste, même dans ses difficultés et ses contradictions actuelles, un cursus à très forte potentialité. Beaucoup d'étudiants nous envient, en France comme à l'étranger, la richesse de nos enseignements. L'histoire nous a légué un formidable outil. Bien sûr aujourd'hui nous sommes inquiets de la politique qui se mène. Grâce au 16 mars, à ce que nous avons réussi à faire, à rassembler, nous sommes plus forts pour porter un nouveau projet pour les STAPS. Nous voulons être optimistes.

Quant à la CNEESTAPS, elle vient de renaître de ses cendres, elle compte maintenant s'installer et se développer ; qu'on se le dise !

**Coordination nationale des étudiants et enseignants en STAPS.*

LETTRE OUVERTE À G. DE ROBIEN



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'enseignement public (FSU)
76 rue des rondeaux, 75020 Paris
educ@snefsu.net



31400 Toulouse - laurence.rodriguez@free.fr

Paris, le 24 mars 2006

Monsieur Gilles de ROBIEN
Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Alors même que vous interveniez sur France 2 le 16 mars pour dire, une fois de plus, que vous avez 700 enseignants d'EPS dont vous ne savez que faire, un de vos conseillers, entouré de responsables de la DPE et de la DES, se trouvait incapable d'étayer la moindre justification de ce que vous dénonciez publiquement. Cette situation est profondément anormale. Elle nuit à la juste information de l'opinion et cause un profond préjudice au dialogue social et au service public que vous êtes en charge de promouvoir.

Lors de cette audience, nous avons mis au défi de la transparence votre conseiller qui n'a pas jugé utile de nous donner une réponse sur le champ. La légèreté des arguments développés pour justifier ce que vous appelez un « surnombre » d'enseignants, ne veut pas se mettre à l'épreuve d'une analyse cartes sur table, partant de la réalité du terrain et, au minimum, de documents rectoraux qui devraient nous être, partout, largement accessibles. Si le refus d'une telle démarche persistait, il serait perçu comme un signe de mépris à l'égard des jeunes et des enseignants d'EPS et comme une forme de cynisme si vous-même et l'administration continuaient à divulguer sciemment des informations qu'elle sait relever d'une fable.

10 000 jeunes étudiantes et étudiants en STAPS, enseignants, ont défilé le 16 mars dans Paris, sans qu'aucun incident n'ait été signalé. Ils revendiquaient des recrutements supplémentaires pour faire face aux départs à la retraite et aux besoins d'enseignement en EPS que vous efforcez de masquer en les minimisant dans les DHG d'établissements et en recourant massivement aux heures supplémentaires. Les jeunes ont bien compris que toutes les astuces déployées par vos services pour limiter au maximum l'emploi d'enseignants relèvent avant tout de la volonté de limiter les dépenses publiques, notamment en supprimant l'emploi fonctionnaire, même si cela devait se faire au détriment de la qualité du service public.

Cette situation ne peut plus durer.

Dans l'immédiat, nous demandons que soit rapidement annoncée une augmentation du nombre de postes aux concours 2006. Nos propres estimations se situent à 1 500 postes.

De plus, afin de gagner en transparence dans le débat de l'emploi, nous demandons à ce que les recteurs fournissent à nos responsables académiques les informations nécessaires à une connaissance juste de la situation dans les établissements.

Nous sommes prêts à avoir un débat public sur cette question de l'emploi en EPS, question centrale pour l'avenir de la jeunesse et des services publics et dont les mobilisations actuelles contre le CPE révèlent toute l'acuité.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, à nos sentiments les meilleurs.

Pour le SNEP,

Jean LAFONTAN
Secrétaire Général

Pour la CNEESTAPS,

Laurence RODRIGUEZ
Présidente

15 et 16 mars

RENCONTRES DANS LA FOULÉE DE LA MANIFESTATION

La CNEESTAPS, le SNESUP, le SNEP avaient souhaité rencontrer un certain nombre d'interlocuteurs politiques sur les motifs de leur mouvement revendicatif. C'est ainsi que le 15 mars ils ont rencontré le groupe parlementaire UDF, le parti socialiste. Le 16 mars ils ont été reçus par les groupes UMP et PCF, par le Cabinet de Jean-François Lamour et, après beaucoup de péripéties, par celui de Gilles de Robien. Les comptes-rendus complets sont sur le site du SNEP (www.snepsu.net). Nous en faisons ici un court rappel.

S'agissant tout d'abord des groupes parlementaires.

Le député Lachaud (UDF Gard) connaissait bien les raisons du mécontentement de la CNEESTAPS et des syndicats sur le registre de l'EPS. Il a rappelé les décisions budgétaires qui expliquent la baisse du recrutement. Sur le « socle commun », il a déclaré son scepticisme sur l'issue des travaux du Haut conseil de l'éducation. Il a alerté la délégation sur l'avenir du sport scolaire et s'est engagé à déposer une question parlementaire. Il a souhaité avoir plus d'éléments sur la convention collective des métiers du sport.

Le député Liberti (PCF) a exprimé son soutien à la lutte STAPS/EPS. Il s'est engagé à porter nos revendications (particulièrement sur les postes), à l'occasion du débat sur le dopage qui doit s'engager prochainement au Parlement. Il déposera une question écrite sur la convention collective des métiers du sport.

Le député Reiss (UMP), rapporteur de la loi Fillon, a expliqué que la baisse des postes aux concours s'expliquait par le contexte économique actuel et la volonté de diminuer le nombre de fonctionnaires. Il a rappelé la théorie officielle du « socle commun » : « des objectifs transversaux » à toutes les disciplines.

Interrogé sur les déclarations de Sarkozy sur l'EPS, il n'a fait état d'aucune initiative concrète de son groupe sur ce champ de préoccupation...

Questionné sur la politique sportive française, il a évoqué la décentralisation et le rôle des collectivités territoriales. Sur la convention collective il nous a orientés vers le ministère de l'emploi. Il transmettra nos demandes au groupe UMP et au ministre.

Reçue rue de Solférino (PS), la délégation a rencontré Safia Otokoré (secrétaire nationale adjointe chargée de la question sportive). La discussion a porté sur le mouvement social en STAPS et principalement sur la politique sportive en France. François Hollande s'est joint à la discussion. Des rendez-vous sont pris. Dans un communiqué de presse, le PS a rappelé son soutien aux luttes en cours.

Rencontre au MJSVA

En l'absence de J.-F. Lamour, Florence Rodet, conseillère du ministre et Hervé



Savy, responsable des formations au MJS ont reçu pendant presque 2 heures la CNEESTAPS, le SNESUP et le SNEP le 16 mars au matin.

Les préoccupations des étudiants, des formateurs ont été rappelées : reconnaissance entière des formations universitaires, respects des droits des diplômés STAPS, mise en cause du contenu actuel de la convention collective des métiers du sport.

La CNEESTAPS a reposé avec force la question des « pratiques à environnement spécifique » et a dit vouloir rouvrir ce dossier (loi sur le sport)

La délégation a exprimé son exigence d'une autre politique sportive incluant le retour en force de l'Etat.

Le comportement de certains services déconcentrés du MJS a été pointé. Le

Cabinet a souhaité avoir des précisions sur ce sujet (refus d'appliquer aux diplômés STAPS la réglementation en vigueur).

Le MJS a été interpellé sur le contenu de la convention collective des métiers du sport. La délégation a demandé que le ministre des sports (non directement concerné par la convention) veille à l'intérêt et à la protection des salariés de ce secteur.

Le Cabinet a conclu sur sa « volonté » de coopération avec le MEN.

La rencontre avec le MEN, prévue et négociée avec le Cabinet a failli tourner à la farce. Reçue par des représentants de l'administration (DPE, DES) la délégation a dû menacer d'occuper les locaux, appeler à la rescousse les manifestants pour obtenir enfin la présence du Cabinet (Dominique Lebrun, conseiller du ministre).

La discussion a principalement porté sur le recrutement 2006 et la question des enseignants en surnombre.

La délégation a fait la démonstration de l'inconsistance de cette argumentation, de son caractère uniquement théorique et formel. Bousculé par les questions, les faits remontant du terrain (TZR employés, réemploi des vacataires, nombre d'HS) par les données fournies par les administrations elles-mêmes (DPE et DEP), Dominique Lebrun a dû convenir qu'il y avait d'abord pour le Gouvernement la volonté de voir baisser le nombre de fonctionnaires. En conclusion (assez irrationnelle) il a dit que « si l'administration annonçait des professeurs d'EPS en surnombre...cela devait quand même bien exister » !

Mis au défi de mettre à disposition des syndicats les documents rectoraux permettant d'établir la vérité, il a refusé. Il a pris note de la contestation du contenu de la convention collective sur les métiers du sport.

La CNEESTAPS a exigé d'être consultée sur le processus d'inscription des diplômés STAPS au RNCP ainsi que sur le contenu des fiches.

Souhaitant être considérée comme une interlocutrice à part entière du MEN sur la question des STAPS... elle s'est entendue répondre que « sur ce champ, le ministère traitait déjà avec l'ANESTAPS ».

Le Cabinet semble avoir retenu la proposition d'une « journée nationale de réflexion sur l'avenir des STAPS ».

Alain BECKER

OÙ VA UNE SOCIÉTÉ QUI FERME L'EMPLOI À SES JEUNES ?

Ne pas laisser s'installer la précarité dans nos têtes.

Que se soit sur les recrutements, ou sur le CPE, l'idée d'installer durablement la jeunesse dans la norme de la précarité est au centre de ces mécanismes. Cela est d'autant « plus favorable » que des centaines de milliers de salariés au statut stable (titulaire, CDI, etc.) prennent leur retraite et qu'il est capital de « profiter » de cette situation pour modifier le code du travail et leur statut en profondeur.

L'habileté consiste à présenter les conséquences de choix économiques et politiques comme des causes :

« il faut réduire les recrutements car il y aurait des excédents ». Mais d'où viennent-ils, comment les fabrique-t-on ? (cf. article p. 10)

« Il y a du chômage », le gouvernement propose le CPE. Mais d'où vient le chômage ? Qui y a intérêt ?

Sur le champ de notre discipline

Au travers de la question des recrutements, c'est l'enjeu global de notre filière universitaire et de sa reconnaissance qui est posée, sur le plan du service public d'éducation comme sur le plan de l'emploi dans les métiers du sport.

L'enjeu, après la formidable mobilisation des jeunes stapsiens, est de poursuivre l'action et de contribuer, à notre façon, à la bataille pour l'emploi. C'est bien de l'avenir des générations à venir en STAPS, de leur statut et de celui de la discipline dont il s'agit. Cela passe par une action déterminée et sans état d'âme contre l'utilisation des HSA (Heure Supplémentaire Année). Devant le mépris et l'obstination du Ministre, il faut dire haut et fort : « les HSA ne passeront pas, par moi, par nous ! ».

Au nom de l'emploi des jeunes d'abord, au nom des dégradations des conditions de travail des élèves et des enseignants qu'elles portent en elles ensuite et enfin au nom du rôle de pression, voire de substitution qu'elles jouent sur les salaires, il est légitime d'en demander la transformation en heures poste.

Alain BRIGLIA



MAILLON FAIBLE... MAILLON FORT... !

Dans le bras de fer engagé, le ministre sait que le SNEP a raison sur la question des « excédents », mais il continue, en toute connaissance de cause, à travestir la réalité et à masquer la vérité : il réaffirme le jeudi 16 mars, à la télévision, un excédent de 700 enseignants d'EPS, au moment même où son cabinet et les services du ministère reçoivent une délégation des étudiants STAPS et du SNEP et sont dans l'incapacité de nous fournir la moindre explication rationnelle sur la réalité avancée par le ministre !

Chacun, dans son établissement, pourrait avoir l'impression d'être à priori battu, tant le pouvoir semble tenir les médias.

Sans sous-estimer cette réalité ni occulter la difficulté à faire bouger les médias, nous, les profs d'EPS, devons gérer au mieux le rapport de force et nos ressources. Si le ministre semble encore le maillon fort au niveau des médias, il est le maillon faible face à la réalité de chaque établissement, au sein duquel le maillon fort ce sont les profs d'EPS. Parce que la mise à mal de la fable des excédents passe par la démonstration dans chaque établissement où cela est possible : ici un collègue en CPA part en retraite et est « remplacé » par des HSA ; là on installe un complément de service compensé aussi par des heures supplémentaires ; ailleurs encore l'administration supprime un poste complet occupé (une mesure de carte scolaire) et bouche le trou créé par un ensemble BMP + HSA.

Le ministre ne peut pas être dans chaque établissement. Par contre, dans chaque établissement, il y a un, des profs d'EPS, généralement présent au conseil d'administration.

Cela peut représenter une force CONSIDÉRABLE si elle se fédère autour d'un objectif (la transformation des HSA en postes) qui a du sens (créer de la solidarité intergénérationnelle).

C'est possible. C'est à notre portée, si nous jouons TOUS collectif !

Alain GOUDARD



DES « EXCÉDENTS » (ou surnombres disciplinaires) ARTIFICIELS pour légitimer la baisse des recrutements

En 2004 Ferry a été le premier à lancer ce qui est devenu pour nous « la fable des excédents » en EPS. Le ministère à lui-même confirmé que les HSA représentaient déjà l'équivalent de 1 500 postes dans notre discipline en 2004/2005. Cette seule constatation permet de dégonfler les déclarations des ministres successifs.

De fait, dans le cadre d'une politique visant à une baisse programmée du nombre de fonctionnaires, les recteurs se sont donc efforcés ces dernières années de faire technocratiquement la démonstration des surnombres disciplinaires alors que la réalité du terrain est tout autre. Actuellement de nombreux remplacements ne sont pas effectués, des académies recrutent des non titulaires.

En EPS, la multiplication des HSA combinées avec les Blocs de Moyens Provisoires, la suppression de tous les « plus » donnés à la discipline (options, possibilités de doublement pour la natation et les APPN...) joue un grand rôle dans cette tentative de démonstration

Comment ?

Les HSA sont utilisées comme variable d'ajustement.

Pour exemple, le travail de préparation de la



carte scolaire 2006 par le biais de la DHG :

– à l'occasion d'un départ à la retraite un poste (17 h + 3 h) est supprimé, il est remplacé par un stagiaire pour 10 h (7 h + 3), un complément de service reçu d'un autre établissement de 6 h et 4 HSA. Une aberration

pédagogique totale qui casse entre autre le travail en équipe et les solidarités entre collègues ! Les HSA réalisées par des collègues vont être le moyen qui permettra de justifier la suppression d'un poste et le départ d'un d'entre eux contre sa volonté.

– pour un excédent de 4 h, l'imposition de 5 HSA permet un complément de service de 9 h hors de l'établissement à un collègue.

Les suppressions ou non créations de postes définitifs remplacés par des BMP, avec l'apport d'HSA en complément, entraînent l'affectation de davantage de collègues en zone de remplacement.

Cela permet de répondre aux besoins en diminuant la part des postes « fixes », d'augmenter le nombre de TZR dont le pourcentage est par ailleurs utilisé par l'administration comme mode de calcul des « surnombres disciplinaires ». Ainsi est alimentée la fable des excédents.

Michèle CHARPIN

michele.charpin@snefpsu.net

Pour faire reconnaître les besoins réels, pour les recrutements, demandons systématiquement la transformation des HSA dès qu'elles permettent seules ou dans le cadre de regroupement de faire créer des postes !

Les HSA sont un des éléments essentiels du système de réduction des postes par des BMP, des compléments de services et des qui ne pourrait se mettre en place aussi facilement sans leur utilisation (fabrication de postes avec BMP+ CS+ HSA).

Faire reculer l'administration sur ses objectifs d'affaiblissement du système éducatif c'est possible ! Mais c'est dans les établissements que la partie se joue.

La demande de la transformation des HSA est le moyen d'action dont la profession doit s'emparer pour préserver la qualité de l'enseignement, l'intérêt des élèves et les conditions de travail de tous., cela peut conduire jusqu'à leur refus.

C'est une action à la portée de chacun et dont la décision doit être prise collectivement dans

les équipes pédagogiques

Rappelons que ne peut être imposée statutairement qu'une HSA par enseignant (les suivantes sont d'ailleurs moins payées !).

Dans un établissement de 7 ou 8 profs, 1 HSA par prof représente un 1/2 poste. Et là il ne peut plus y avoir d'aspect réglementaire qui compte, des postes doivent être créés.

Il s'agit donc de :

- s'engager personnellement, au sein de l'équipe EPS, dans le processus des transformations d'HSA.
- signifier collectivement ce refus au chef d'établissement
- Il est indispensable que les équipes départementales du SNEP soient informées afin de coordonner les interventions auprès des

élus et des médias, d'intervenir auprès de l'administration

Michèle CHARPIN

michele.charpin@snefpsu.net



LES RAISONS DE LA COLÈRE

Pourquoi le CPE ne passe pas ?

Présenté comme l'arme absolue pour lutter contre le chômage des jeunes et faciliter leur entrée dans la vie professionnelle, le CPE ne fait qu'institutionnaliser la précarité.

En donnant une interview au journal gratuit « Citato » destiné aux 15-25 ans lundi dernier, jour fixé pour une nouvelle réunion intersyndicale, Dominique de Villepin espérait sans doute convaincre les jeunes qui depuis le mois de février se mobilisent sans discontinuer contre le CPE, qu'il était temps de rentrer dans le rang. Malheureusement pour lui, il n'en a rien été.

C'est que sur le fond, l'argumentation développée par le Premier ministre pour justifier ses choix ne passe vraiment pas. Sur le marché du travail, les jeunes « doivent attendre 8 à 11 ans après la fin de leurs études pour avoir les mêmes chances que les autres. C'est cette réalité que je refuse. Aujourd'hui mon objectif pour les jeunes, c'est qu'ils puissent trouver le plus rapidement possible un emploi et avancer dans les meilleures conditions », déclarait-il à « Citato ».

En réalité, une étude du CÉREQ montre que 40 % des jeunes ont un CDI comme premier emploi, que 71 % sont en CDI trois ans après la fin de leurs études et que 40 % de ceux recrutés en CDD débouchent sur un CDI l'année suivante. Le gouvernement explique aussi qu'avec le CPE destiné aux jeunes de moins de 26 ans dans les entreprises de plus de 20 salariés et qu'avec le CNE destiné aux salariés de tous âges dans les entreprises de moins de 20 salariés, il espère convaincre les employeurs de recruter. Les employeurs visés sont principalement les entrepreneurs « réticents faute d'avoir une lisibilité suffisante sur le potentiel de développement de leur entreprise », et ceux dont « l'entreprise a des difficultés à absorber un surcroît d'activité ».

Or, pour répondre à ces situations, les dispositifs existants demeurent pertinents. Dans le premier cas, le CDI prévoit le licenciement pour motif économique. Dans le second, le CDD permet d'adapter les effectifs à une surcharge temporaire

du carnet de commandes, avec possibilité de garder le salarié si l'activité devient pérenne.

Dans ces conditions, le CPE ne présente d'intérêt que pour l'employeur. Il lui permet de licencier sans motif, tout en bénéficiant de la généralisation engagée en 2006 des exonérations de charges sociales patronales pour l'embauche d'un jeune au chômage depuis six mois au moins. D'un point de vue juridique, le CPE est un CDI, mais la différence est de taille. Elle réside dans la « super période d'essai » de deux ans.



De ce point de vue, le CPE s'avère moins intéressant qu'un CDD. Ce dernier ne peut excéder deux ans (renouvellement compris) mais d'une part, il ne peut être rompu avant son terme et, d'autre part, peut être requalifié en CDI par le Tribunal des Prud'hommes en cas de dépassement des 24 mois.

Au lieu de quoi, le CPE (comme le CNE) met fin à l'état de droit dans l'entreprise puisque sous la menace permanente de l'employeur et la pression du chômage, les salariés hésiteront à réclamer le respect de leurs droits.

Enfin aux yeux de la jeunesse mobilisée, le CPE apparaît comme un véritable contrat « anti-jeunes ». La majorité d'entre eux passait déjà par des périodes de précarité avant d'accéder à un emploi stable (stages, emplois aidés, intérim...). Le CPE institutionnalise l'emploi précaire spécialement conçu pour les jeunes.

Des outils constitutionnels pour retirer le texte « Le texte étant voté, il faut respecter l'expression démocratique de la représentation nationale », martèle le gouvernement.

En fait, en vertu de la Constitution, le texte pourrait être retiré de plusieurs manières. Tout d'abord il pourrait l'être suite au recours déposé par des parlementaires d'opposition auprès du Conseil Constitutionnel. Si ce dernier statue contre le CPE, le chef de l'Etat ne pourra pas promulguer la loi, le texte deviendrait alors caduque.

En revanche si la loi est déclarée conforme à la constitution, le président de la République devra la promulguer dans les quinze jours. Mais Jacques Chirac pourrait aussi demander une nouvelle délibération de la loi ou d'une partie de ses articles. La constitution précise que « cette nouvelle délibération ne peut être refusée ».

Enfin, si la loi est promulguée, le gouvernement peut encore décider de retirer le CPE en présentant un amendement ou un nouveau projet de loi au Parlement. C'est cette dernière disposition qu'avait utilisée Edouard Balladur en 1994 pour mettre un terme au Contrat d'insertion professionnelle (CIP).

Les économistes invités au débat : Le contrat premier embauche (CPE) va-t-il créer des emplois et lutter contre la précarité qui touche massivement les jeunes ?

Si le gouvernement semble convaincu du fait, Pierre Cahuc et Stéphane Carcillo, chercheurs en économie répondent par la négative. Pour preuve, dans une étude réalisée sur une maquette du marché du travail, ces derniers avancent que « ce type de nouveaux contrats s'il était accessible à l'ensemble des entreprises du secteur marchand, ne créerait environ que 70 000 emplois, soit une légère baisse d'un taux de chômage d'un demipoint.

Une stratégie inefficace pour réduire durablement le chômage, injuste pour les jeunes d'autant qu'elle n'apporte rien au marché du travail » concluent les deux économistes.

L'histoire :

Un enjeu
pour les
luttons
d'aujourd'hui



UN N° INDISPENSABLE

A renvoyer au SNEP/Centre EPS
76, rue des Rondeaux, 75020 Paris

exemplaire(s)

du n° 17 de Contre pied :

Histoire de l'EPS
Place aux acteurs

} X 12 € (+ 2 € de port)

6 numéros pour le prix de 5 = 60 € (port inclus)

Nom :

Prénom :

Organisme :

Adresse :

.....

Signature

Chèque à l'ordre de : Centre EPS et Société
CCP 41481 25 X La Source

(si nécessité de facture, nous le signaler)

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

EPS & Société lance un appel à l'adhésion pour 2006 !

1 996, après un colloque réussi sur « ce qui s'apprend en EPS » le SNEP crée l'association « EPS & Société », conçu comme un outil complémentaire, autonome, ouvert à des coopérations diverses pour aider à mieux faire vivre la démocratisation quantitative et qualitative de l'EPS.

Aujourd'hui, en 2006, on peut dire que le bilan est plutôt positif mais que la situation est fragile et insatisfaisante compte tenu des ambitions initiales : près de 300 adhérents, 20 000 exemplaires diffusés pour 17 numéros parus de notre revue Contre Pied qui a acquis un rayonnement réel, des livres, des réunions d'études, des conférences mais peu de relais dans les académies, une équipe nationale trop restreinte et des moyens insuffisants vu le refus de subventions.

Le forum de Paris qui vient de rassembler 1 200 participants a été l'occasion pour de nombreux collègues de découvrir l'association et la revue avec un vif intérêt. C'est ce constat qui fonde le présent appel pour un nouveau développement avec les objectifs suivants :

- mettre en relation les enseignants entre eux pour favoriser les échanges de témoignages sur les pratiques professionnelles ;
- confronter ces pratiques avec les recherches en cours ;
- associer des collègues à la préparation de nouveaux « Contre pied » et faire vivre des groupes thématiques permanents ;
- proposer sur divers sujets (programmes ,violences, histoire etc.) ; des débats, des actions de formation aux étudiants, des stages ;
- réussir dans l'immédiat les journées sur la formation des 30-31 mars.

Donc, dans cette perspective, venez renforcer EPS & Société !

L'EQUIPE D'ANIMATION : C. Couturier (secrétaire), S. Duboz, N. Charlier, J.-P. Cleuziou, J.-P. Lepoix (Secrétaire adjoint), Y. Léziart, J. Marsenach, C. Pontais, M. Rotenberg (trésorier), J. Rouyer (Président).

BULLETIN D'ADHÉSION à EPS & Société pour l'ANNÉE CIVILE 2006

Donnant droit :

- aux deux numéros de Contre Pied dès parution, n°18 (les Pratiques d'aujourd'hui en Forum), n°19 (EPS et Athlétisme)
- la Lettre d'info électronique
- le site « Contrepied .net » pour échanges , documents, info diverses

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

E-Mail (indispensable !) :

Date, signature :

Joindre un chèque de 38 euros à « EPS & Société », CCP La Source 41481. Adressez à « EPS et Société » : 76 rue des rondeaux 75020 PARIS. Enfin, écrivez-nous vos propositions : ... merci !